



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipal du **- 2 JUIN 2026** n° **PCM 0940782100021103**
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) NEXITY APOLLONIA
25 ALLEE VAUBAN
59562 LA MADELEINE

En vue de la réalisation : MODIFICATION PROJET INITIAL

Sur un terrain sis 64-66 AV DE CHOISY
Cadastré AW 232-238-239-250

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

- 2 JUIN 2026

Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PCM 0940782100021103** a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,